



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE LA LOUVET

L'an **deux mil vingt et un, le douze mars**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE LA LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **Mairie de Bonneville-la-Louvet**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Marcel GREAUME, M. Joël CANIVET, Mme Marie-Claire AUGER, Mme Claire LEBAILLY, M. Bernard JELENSPERGER, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE.

Étaient absents excusés : Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD en faveur de Mme Claire LEBAILLY.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-005 : Validation du procès-verbal du 8 janvier 2021**

Vu le conseil municipal en date du 8 janvier 2021

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2021.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-006 : Budget général : compte de gestion 2020**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Trouville-sur-Mer à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 arrêté comme suit:

- total des dépenses de fonctionnement : 323 583.48 euros
- total des recettes de fonctionnement : 454 612 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 131 028.52 euros.

Compte tenu du report d'excédent 2019 de 97 136.10 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 228 164.62 euros.

- total des dépenses d'investissement : 306 768.88 euros
- total des recettes d'investissement : 478 709.52 euros

Celui-ci laisse apparaître un excédent d'investissement de 171 940.64 euros.  
Compte tenu du report du déficit de 2019 de 90 663.85 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 81 276.79 euros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-007 : Budget général : compte administratif 2020**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 arrêté comme suit:

**Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté		97 136.10
Opérations de l'exercice	323 583.48	454 612
<b>TOTAUX</b>	<b>323 583.48</b>	<b>551 748.10</b>
Résultat de clôture		228 164.62
<b>Résultat définitif</b>		<b>228 164.62</b>

- total des dépenses de fonctionnement : 323 583.48 euros
- total des recettes de fonctionnement : 454 612 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 131 028.52 euros.  
Compte tenu du report d'excédent 2019 de 97 136.10 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 228 164.62 euros.

**Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté	90 663.85	
Opérations de l'exercice	306 768.88	478 709.52
<b>TOTAUX</b>	<b>397 432.73</b>	<b>478 709.52</b>
Résultat de clôture		81 276.79
Restes à réaliser	140 135.23	198 745.45
<b>Résultat définitif</b>		<b>139 887.01</b>

- total des dépenses d'investissement : 306 768.88 euros
- total des recettes d'investissement : 478 709.52 euros

Celui-ci laisse apparaître un excédent d'investissement de 171 940.64 euros.  
Compte tenu du report du déficit de 2019 de 90 663.85 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 81 276.79 euros.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Madame Marie-Claire AUGER, le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2020.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-008 : Budget général : budget primitif 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2021 (fonctionnement et investissement) qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- en section de fonctionnement : 653 564.62 €
- en section d'investissement : 661 079.81 €

Le maire détaille le fonctionnement:

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSE**

<b>S</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montants (€)</b>
011	Charges à caractère général	196 015.51
012	Charges de personnel et frais assimilés	130 940
014	Atténuations de produits	48 979.00
65	Autres charges de gestion courante	79 719.54
	<b>Total gestion des services</b>	<b>455 654.05</b>
66	Charges financières	3000
67	Charges exceptionnelles	1000
22	Dépenses imprévues	25000
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>484 654.05</b>
23	Virement à la section d'investissement	164 821.28
42	Opé. D'ordre de transfert entre sections	4089.29
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>653 564.62</b>

**RECETTES**

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montants (€)</b>
13	Atténuation de charges	15 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	6400
73	Impôts et taxes	260 000
74	Dotations et participations	95 300
75	Autres produits de gestion courante	45 900
	<b>Total gestion des services</b>	<b>422 600</b>
77	Produits exceptionnels	2800
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>425 400</b>
002	Résultat reporté	228 164.62
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>653 564.62</b>

Le maire détaille ensuite l'investissement :

articles / chapitres	dépenses	montants (€)	articles / chapitres	recettes	montants (€)
1641/16	Emprunt capital	20 510.00	001/001	Excédent	81 276.79

21318/21	EPFN (achat propriété)	136 000.00	10226/10	Taxe d'aménagement	14 000.00
21318/21	Travaux maçonnerie	1 700.00	10222/10	FCTVA	28 000.00
21318/21	Réfection toiture garages	13 645.29	1323/13	Subvention (département)	6 385.00
21512/21	RAR voiries	140 135.23	1323- 1321/13	RAR	198 745.45
21512/21	Aménagement centre bourg 2èm etranche	300 000.00	1321/13	Subvention DSIL (Etat)	103 762.00
20/020	Dépenses imprévues	25 089.29	1323/13	Subvention amende de police (Département)	60 000.00
2158/21	Acquisition véhicule	15 000.00	21/021	Virement à la section fonctionnement	164 821.28
165/16	Dépôt et cautionnement	1 000.00	28031/040	Amortissement syndicat	4 089.29
10226/10	Taxe d'aménagement	8 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>661 079.81</b>	<b>TOTAL</b>		<b>661 079.81</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-009 : Budget assainissement : compte de gestion 2020**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Trouville-sur-Mer à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 arrêté comme suit:

- total des dépenses de fonctionnement : 51 711.17 euros
- total des recettes de fonctionnement : 49 417.29 euros.

Celui-ci laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 2 293.88 euros.

Compte tenu du report du déficit 2019 de 5159.88 euros, le déficit cumulé de fonctionnement est de 7 453.76 euros.

- total des dépenses d'investissement : 32 845.46 euros
- total des recettes d'investissement : 23 963 euros

Celui-ci laisse apparaître un déficit d'investissement de 8 882.46 euros.

Compte tenu du report de l'excédent 2019 de 65 927.24 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 57 044.78 euros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-010 : Budget assainissement : compte administratif 2020**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 arrêté comme suit:

**Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté	5 159.88	
Opérations de l'exercice	51 711.17	49 417.29
<b>TOTAUX</b>	<b>56 871.05</b>	<b>49 417.29</b>
Résultat de clôture	7 453.76	
<b>Résultat définitif</b>	<b>7 453.76</b>	

- total des dépenses de fonctionnement : 51 711.17 euros

- total des recettes de fonctionnement : 49 417.29 euros.

Celui-ci laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 2 293.88 euros.

Compte tenu du report du déficit 2019 de 5 159.88 euros, le déficit cumulé de fonctionnement est de 7 453.76 euros.

**Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté		65 927.24
Opérations de l'exercice	32 845.46	23 963
<b>TOTAUX</b>	<b>32 845.46</b>	<b>89 890.24</b>
Résultat de clôture		57 044.78
<b>Résultat définitif</b>		<b>57 044.78</b>

- total des dépenses d'investissement : 32 845.46 euros

- total des recettes d'investissement : 23 963 euros

Celui-ci laisse apparaître un déficit d'investissement de 8 882.46 euros.

Compte tenu du report de l'excédent 2019 de 65 927.24 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 57 044.78 euros.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Madame Marie-Claire AUGER, le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2020.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-011 : Budget assainissement : budget primitif 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2021 (fonctionnement et investissement) qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- en section de fonctionnement : 58 315.41 €

- en section d'investissement : 86 462.07 €

Le maire détaille ensuite les sections de fonctionnement et d'investissement :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANTS (€)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANTS (€)</b>

002	résultat de fonctionnement reporté	7 453.76
011	charges générales	13 000.00
012	charges de personnel	
014	atténuation de produits	
65	autres charges de gestion cour	
66	charges financières	13 893.65
67	charges exceptionnelles	
022	dépenses imprévues	
023	virement à la sect invest	
042	opérations d'ordre SF/SI	23 968.00
043	opérations d'ordre SF/SF	
<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>		<b>58 315.41</b>

002	excédent reporté	
013	atténuation de charges	
70	produits services	30 000.00
73	impôts et taxes	
74	dotation participation	15 416.54
75	autres produits	777.87
76	produits financiers	
77	produits except	
042	opérations d'ordre SF/SI	12 121.00
043	opérations d'ordre SF/SF	
<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>		<b>58 315.41</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		MONTANTS (€)	RECETTES		MONTANTS (€)
001	déficit reporté		001	résultat d'investissement reporté	57 044.78
010	stock		10	dotations fonds divers	5 449.29
16	emprunt remb en capital	21 215.73			
20	immobilisations incorporelles		13	subventions d'investissement	
204	subventions d'équipement à vers		15	provisions	
21	immobilisations	53 125.34	16	emprunts et dettes assimilées	
23	travaux en cours				
26	participations				
27	autres immo financières		024	produits de cession d'immo	
020	dépenses imprévues		021	virement de la section de fonct	
040	opérations d'ordre SI/SF	12 121.00	040	opérations d'ordre SI/SF	23 968.00
041	opérations d'ordre SI/SI		041	opérations d'ordre SI/SI	
<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>		<b>86 462.07</b>	<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>		<b>86 462.07</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-012 : Budget lotissement : compte de gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Trouville-sur-Mer à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 arrêté comme suit:

- total des dépenses de fonctionnement : 661 245.60 euros
- total des recettes de fonctionnement : 664 314.60 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 3 069 euros. Compte tenu du report d'excédent 2019 de 320 210.71 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 323 279.71 euros.

- total des dépenses d'investissement : 726 527.03 euros
- total des recettes d'investissement : 648 501.03 euros

Celui-ci laisse apparaître un déficit d'investissement de 78 026 euros.

Compte tenu du report du déficit de 2019 de 305 891.53 euros, le déficit cumulé d'investissement est de 383 917.53 euros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-013 : Budget lotissement : compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 arrêté comme suit:

##### Section de fonctionnement

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
<b>Résultat reporté</b>		320 210.71
<b>Opérations de l'exercice</b>	661 245.60	664 314.60
<b>TOTAUX</b>	<b>661 245 .60</b>	<b>984 525.31</b>
<b>Résultat de clôture</b>		323 279.71
<b>Résultat définitif</b>		<b>323 279.71</b>

- total des dépenses de fonctionnement : 661 245.60 euros
- total des recettes de fonctionnement : 664 314.60 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 3 069 euros.

Compte tenu du report d'excédent 2019 de 320 210.71 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 323 279.71 euros.

##### Section d'investissement

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
<b>Résultat reporté</b>	305 891.53	
<b>Opérations de l'exercice</b>	726 527.03	648 501.03
<b>TOTAUX</b>	<b>1 032 418.56</b>	<b>648 501.03</b>
<b>Résultat de clôture</b>	383 917.53	
<b>Résultat définitif</b>	<b>383 917.53</b>	

- total des dépenses d'investissement : 726 527.03 euros
- total des recettes d'investissement : 648 501.03 euros

Celui-ci laisse apparaître un déficit d'investissement de 78 026 euros.

Compte tenu du report du déficit de 2019 de 305 891.53 euros, le déficit cumulé d'investissement est de 383 917.53 euros.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Madame Marie-Claire AUGER, le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2020.

13 VOTANTS  
13 POUR

0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-014 : Budget lotissement : budget primitif 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2021 (fonctionnement et investissement) à la somme de :

- en section de fonctionnement : 673 937.25 € en dépenses et 1 067 216.96 € en recettes
- en section d'investissement (équilibré en dépenses et en recettes) : 1 124 863.65 €

Le maire détaille ensuite les sections de fonctionnement et d'investissement :

<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>			<b>Montants (€)</b>	<b>RECETTES</b>			<b>Montants (€)</b>
002	déficit reporté			002	excédent reporté		323 279.71
011	charges générales		10 000.00	013	atténuation de charges		
012	charges de personnel			70	produits services		70 000.00
014	atténuation de produits			73	impôts et taxes		
65	autres charges de gestion cour			74	dotation participation		
66	charges financières		3 555.37	75	autres produits		
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers		
022	dépenses imprévues			77	produits except		
023	virement à la sect invest						
042	opérations d'ordre SF/SI 7133		656 826.51	042	opérations d'ordre SF/SI		670 381.88
043	opérations d'ordre SF/SF 608		3 555.37	043	opérations d'ordre SF/SF 796		3 555.37
<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>			<b>673 937.25</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>			<b>1 067 216.96</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>			<b>Montants (€)</b>	<b>RECETTES</b>			<b>Montants (€)</b>
001	déficit reporté		383 917.53	001	excédent reporté		
010	stock			10	dotations fonds divers		
16	emprunt remb en capital		70 564.24				
20	immobilisations incorporelles			13	subventions d'investissement		
204	subventions d'équipement à vers			15	provisions		
21	immobilisations			16	emprunts et dettes assimilées		468 037.14
23	travaux en cours						
26	participations						
27	autres immo financières			024	produits de cession d'immo		
020	dépenses imprévues			021	virement de la section de fonct		
040	opérations d'ordre SI/SF3355		670 381.88	040	opérations d'ordre SI/SF		656 826.51
041	opérations d'ordre SI/SI			041	opérations d'ordre SI/SI		
<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>			<b>1 124 863.65</b>	<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>			<b>1 124 863.65</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-015 : Vote du taux des taxes**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Vu la compensation attribuée aux communes par le transfert de la part départementale de foncier bâti,

Considérant que pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10 % pour le calvados,

Monsieur le Maire propose de maintenir :

- le taux de la taxe foncière non bâti à 20.71 %
- le taux de la taxe foncière bâti à 12.13 % et d'y ajouter le taux départemental qui est de 22.10 %, soit un total de : 34.23 %

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de fixer les taux comme indiqué ci-dessus.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-016 : Demandes de subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie, à savoir :

<b>associations</b>	<b>Montants demandés €</b>	<b>Montants attribués €</b>
ASTA	-	0
Ecole Sainte Marie de Cormeilles	-	0
Association des accidentés de la Vie	-	0
AFMTELETHON	-	0
APECE	-	0
ADMR	-	50 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de ne pas allouer de subvention aux associations nommées ci-dessus.
- d'allouer une subvention de 50 € à l'ADMR.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-017 : Validation devis Elagage

Vu le devis de la société SARL DP ERNOULT, présenté par Monsieur Joël CANIVET, président de la commission voirie et adjoint au maire, d'un montant de 7 539.84 € TTC, relatif à l'élagage et au broyage des chemins communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CANIVET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le devis proposé par la SARL DP ERNOULT.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-018 : Exonération de la taxe du droit d'exploitation du domaine public**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du MA-DEL-2018-042, du 16 novembre 2018, qui instaurait la taxe pour l'occupation du domaine public

En raison de la pandémie de l'année 2020 qui a particulièrement touchée les commerçants, spécifiquement les commerces de "bouches", il est proposé au conseil municipal d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2020, pour les exploitants de café et restaurant.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer l'exonération de la taxe d'occupation du domaine public pour l'année 2020, pour les commerces cités ci-dessus.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Information sur les décisions prises par le Maire du 01/01/2021 au 28/02/2021**

**MA-DEC-2021-001 du 20 janvier 2021**

Remplacement débitmètre entrée STEP : décide d'accepter le devis de la Direction de Territoire Normandie de la SAUR pour la fourniture et la pose d'un débitmètre, pour un montant de 1740 € TTC.

---

**INFORMATION : Questions diverses**

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire  
Hubert COURSEAUX



*Hubert Courseaux*  
4